

Référendum contre la loi du 15 décembre 2000 sur le marché de l'électricité (LME)

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59, 64 et 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques,¹

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la loi du 15 décembre 2000 sur le marché de l'électricité (LME)²,
décide:

1. La demande de référendum contre la loi du 15 décembre 2000 sur le marché de l'électricité (LME) a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 68 079 signatures déposées, 67 575 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée à la SSP, Secrétariat: Madame Doris Schüepp, case postale, 8030 Zurich.

7 mai 2001

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

¹ RS 161.1

² FF 2000 5761

Référendum contre la loi du 15 décembre 2000 sur le marché de l'électricité (LME)

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	9 696	11
Berne.....	7 898	88
Lucerne	697	0
Uri.....	15	0
Schwyz.....	269	0
Obwald.....	35	0
Nidwald	23	0
Glaris	84	0
Zoug.....	186	1
Fribourg	1 971	14
Soleure	883	2
Bâle-Ville.....	1 866	1
Bâle-Campagne.....	906	20
Schaffhouse.....	395	0
Appenzell Rh.-Ext.	197	0
Appenzell Rh.-Int.....	5	0
Saint-Gall.....	1 571	6
Grisons.....	497	10
Argovie	1 891	23
Thurgovie.....	521	2
Tessin.....	7 948	28
Vaud	12 800	263
Valais	1 843	6
Neuchâtel.....	3 407	8
Genève	10 406	21
Jura	1 565	0
Suisse.....	67 575	504

Référendum contre la loi du 15 décembre 2000 sur le marché de l'électricité (LME). Aboutissement

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	20
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.05.2001
Date	
Data	
Seite	1921-1922
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 400

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.